

M. HERRIDGE : Je crois savoir que le ministère a éprouvé beaucoup de difficultés à obtenir la collaboration des gouvernements provinciaux à ce sujet.

Mme WAINFORD : Je en sais très bien. Je déplore que nous n'en ayons pas parlé dans notre résolution. Le gouvernement devrait bien savoir, — et je désire que ceci paraisse au compte rendu, — que nous pourrions aller à un hôpital municipal ou à un hôpital militaire pour obtenir gratuitement des médicaments, car les médicaments coûtent extrêmement cher. Il faut aller voir un médecin avant de quitter l'hôpital. Voici un cas. Ma fille avait à Toronto une amie dont l'époux occupe une situation enviable. Elle a rendu visite à un médecin qui lui a prescrit certaines pilules, coûtant \$36 pour 18 pilules. Dans l'intervalle elle a parlé à une amie qui lui a dit : "Pourquoi ne t'adresses-tu pas à l'établissement Honest Ed". Ce détaillant vendait des pilules à un prix réduit. Elle lui a répondu : "Je vais téléphoner à la pharmacie et demander qu'on me remette ma prescription". Elle a donc téléphoné en disant "Pouvez-vous me remettre mon ordonnance parce que je pense que ces médicaments coûtent trop chers; je porterai ma prescription ailleurs où ils se vendent meilleurs marché". On lui a répondu: "euiliez attendre quelques minutes", et dans un quart d'heure on lui avait fait parvenir 18 autrespilules.

Ceux d'entre vous qui ont été malades doivent savoir ce que coûte les médicaments de nos jours. Ce serait une bonne chose si le gouvernement pouvait nous accorder un montant supplémentaire nous permettant d'obtenir des médicaments des divers hôpitaux. Je crois savoir que dans une province le service social de l'hôpital envoie les malades à un certain magasin qui vend des médicaments à moitié prix. Nous sommes maintenant trop âgées pour tenter d'obtenir des gouvernements provinciaux qu'ils s'accommodent avec le gouvernement provincial. Si j'avais douze ans de moins je pressentirais peut-être les premiers ministres du Québec et de l'Ontario afin de voir s'ils en viendraient à des accommodemnts, mais cela est impossible à l'heure actuelle. Nous avons peine à venir ici.

Le PRÉSIDENT : Madame Wainford, on pourrait retarder les questions auxquelles peuvent répondre les fonctionnaires du ministère jusqu'à ce que nous atteignons le crédit pertinent dans les prévisions de dépenses.

Passons à l'alinéa D—1.

M. BEECH : Le conseil est déjà saisi de cette question.

Mme WAINFORD : C'est exact. Voilà ce dont nous venons de parler, et nous avons étudié ce point avec le ministre. Nous savons à l'heure actuelle que les difficultés viennent des médecins qui s'opposent à ce que le gouvernement établisse un régime national à notre endroit. Il s'agit de nos jours d'une nouvelle initiative dont l'application prendra peut-être cinq à dix ans si on revient toujours à la charge. Les gouvernements provinciaux parviendront peut-être à des accommodements pour en faire un régime de protection solide. À mon avis, c'est un voeu dont le gouvernement devrati être saisi.

M. CARTER : Il s'agit d'un voeu de portée générale pouvant profiter à tout le monde.

Mme WAINFORD : En effet, il s'agit d'un régime de sécurité sociale et de santé nationale sur une base contributoire et non-contributoire. Nous avons d'abord dit que nous étions consententes à verser les 41c. à même notre maigre pension si on adoptait cette mesure sur une base contributoire.